



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°

Du 2 juin 2010

R A P P O R T

A L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Objet : Suppression de la ZAC dite « Promenade Jules Ferry » à Nouméa

P.J. : 1 projet de délibération

La zone d'aménagement concerté (ZAC) dite « Promenade Jules Ferry » à Nouméa a été la première ZAC de Nouvelle-Calédonie de renouvellement urbain. Cette opération devait aboutir à trois résultats majeurs :

- retraiter le front de mer du centre-ville ;
- revitaliser le centre-ville par la mise en œuvre d'une liaison effective avec la Place des Cocotiers ;
- prolonger les efforts concernant l'accueil des croisiéristes.

Cependant, la ZAC n'a pas pu atteindre ces objectifs notamment à cause d'une maîtrise foncière assez faible au départ et qui n'a pas pu être augmentée malgré le droit de préemption que procure cet outil opérationnel. Le mode de réalisation, en régie, s'est par ailleurs révélé inadapté pour faire face à de tels investissements et enfin, le contexte a évolué avec la mise en place d'un nouveau plan de circulation et le classement de la façade de l'immeuble Cheval au titre des Monuments Historiques, rendant difficile l'élargissement de la rue Jean Jaurès.

De ce fait, la commune de Nouméa a choisi de supprimer la ZAC pour réintégrer cet espace dans le nouveau parti urbanistique défini dans le projet d'aménagement et de développement durable qu'elle vient de faire récemment approuvé en conseil municipal et plus précisément dans le plan d'urbanisme directeur (PUD) en révision (actuellement au stade de l'enquête administrative).

Si la ZAC est supprimée, il n'y aura pour autant aucun changement de règles : le plan d'aménagement de zone sera incorporé au PUD en vigueur, le temps que la procédure de révision arrive à son terme.

Il est donc proposé à l'assemblée de la province Sud de supprimer la ZAC dite « Promenade Jules Ferry ».

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.